

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09. 70.B

**Fourniture et
livraison de produits
chimiques pour les
stations d'épuration
des eaux résiduaires
urbaines - 2 lots :
appel d'offres ouvert**

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

André BONICHON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09. 70.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Les techniques de traitement des eaux résiduaires urbaines des stations d'épuration comportent différentes phases. Leur mise en œuvre nécessite l'emploi de différents produits chimiques.

Afin de satisfaire les besoins, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susmentionnée et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques d'épuration des eaux résiduaires urbaines.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum. Ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commande.

Il s'agit d'un accord-cadre alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de polymères pour la déshydratation des boues (poudre et liquide) (estimation annuelle de 80 000 € HT)
- Lot 2 : Chlorure ferrique (estimation annuelle de 55 000 € HT)

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Compte-tenu des éléments présentés,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer l'accord-cadre à intervenir ainsi que tous les documents afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe assainissement – article 6062.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 septembre 2017